



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE-CENTRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

**AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 197-2023 RELATIF  
À LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné :

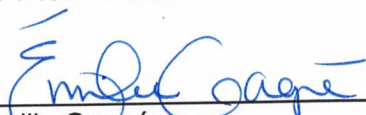
**QUE** lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil municipal de Saint-Alfred a adopté le projet de règlements no 197-2023 relatif à la démolition des immeubles;

**QU'**une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement 197-2023 relatif à la démolition des immeubles se déroulera le 27 février 2023 à 19h30 dans la salle des séances du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 9, route du Cap à Saint-Alfred et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur le projet de règlement déposé :

**Règlement no 197-2023 relatif à la démolition des immeubles.** Ce projet de règlement a pour objet d'assurer un contrôle de la démolition des immeubles dans un contexte de rareté des logements, à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

**QU'**une copie du projet de règlement no 197-2023 peut être consultée au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Alfred  
ce 7 février 2023

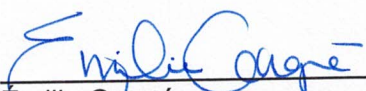
  
\_\_\_\_\_  
Émilie Gagné  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, résidente à Saint-Victor certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : babillard extérieur du bureau municipal et le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt trois.

  
\_\_\_\_\_  
Émilie Gagné  
Directrice générale et greffière-trésorière